

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 22 septembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	7	1	2	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à MARQUES Evelyne, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean Michel, GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, MALET Patrick à MUZETTE Thierry

Membres excusés : POURCHET Pierre

Membres absents : ANOMAN Mathieu, ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : THEYS Michel

PERSONNEL

Délibération n° 87-2022 : Service Petite Enfance : Transformation d'un poste d'adjoint d'animation suite à augmentation de temps de travail

Concernant le poste d'adjoint d'animation 24h30/semaine qui avait été crée le 15 octobre 2018 au service Petite Enfance, Monsieur Bosdevigie, Vice-Président, indique qu'il convient de le transformer en poste à temps plein.

A l'époque, compte tenu des effectifs fluctuant de la crèche Piccolo, il avait été décidé de créer un poste à temps non complet 24h30/semaine et de payer d'éventuelles heures complémentaires.

Hors, depuis la création de ce poste, des heures complémentaires sont payées tous les mois et il convient de régulariser la situation. La transformation du poste en temps plein permettra également de recruter un agent à long terme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (articles 18 à 19 et 30 à 33),

Vu la délibération n° 74-2018 du 14/10/2018 créant le poste d'adjoint technique 24h30/semaine au service Petite Enfance

Vu l'avis du comité technique du centre de gestion en date du 30/09/2022 ;

Considérant que lorsqu'il est décidé de modifier, soit en hausse, soit en baisse, le nombre d'heures de services hebdomadaires afférent à un emploi permanent à temps non complet, cette modification est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal,

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de

- SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation territorial à 24h30 hebdomadaire ;
- CREER un poste d'adjoint d'animation territorial à temps plein ;
- MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens au 1er novembre 2022 ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ont été inscrits au Budget Petite Enfance aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- DECIDER que la présente prendra effet au 1^{er} novembre 2022 ;
- AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document relatif à la transformation de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 05 octobre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
• 5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 13 OCT. 2022

Publié le : 13 OCT. 2022